

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°2023-123**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale**  
**Service en charge : Jeunesse et Sports ; Vie Associative**

**OBJET : Subvention de fonctionnement « Encouragement au Sport »**  
**moins de 1000 €, année 2023 – Associations sportives**

Vu le Code général des collectivités territoriales, entre autres son article L.1611-4 relatif au droit de contrôle que peut exercer toute collectivité qui attribue une subvention ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et son décret d'application n°2006-887 en date du 17 juillet 2006, impliquant que toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association de droit français fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle, accessible au public gratuitement, comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé ;

Vu l'intérêt public local de l'action des associations sportives œuvrant sur le territoire de la Commune de Firminy, qui constituent des acteurs incontournables de l'accès au sport, du lien social et du bien vivre ensemble ; qui contribuent au rayonnement de notre ville par la mise en place de manifestations, de compétitions, mais aussi d'actions éducatives et de citoyenneté ;

Considérant que la Ville de Firminy est sollicitée par les clubs Appelous pour le renouvellement, au titre de l'année 2023, de leur subvention de fonctionnement « Encouragement au sport » annuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement « Encouragement au sport » de moins de 1.000,00 €, telles que présentées dans le tableau ci-dessous,
- Dire que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°2023-123**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

<b>Associations</b>	<b>Fonctionnement 2023</b>
ALFG Twirling-bâton	554,00 €
ALFG Cyclotourisme	399,00 €
ALFG Football	657,00 €
ANDM Marche	688,00 €
ANDM Boules	679,00 €
ANDM Pétanque	576,00 €
ANDM Baby gym	571,00 €
ANDM Multi-gym	248,00 €
CLCS Boules	186,00 €
CLCS gym Détente	161,00 €
CLCS Marche	905,00 €
AL Chazeau Marche	578,00 €
AL Chazeau Pétanque	716,00 €
A'Plouf Aqua Pour Tous	224,00 €
Amicale Pétanque Firminy Vert	950,00 €
Arts Martiaux Soleil Levant	379,00 €
AS Faure	353,00 €
AS. Albert Camus	410,00 €
AS. Jacob Holtzer	781,00 €
AS. Les Bruneaux	420,00 €
AS. Waldeck Rousseau	412,00 €
ASA Ondaine	479,00 €
Boule Avenir du Mas	750,00 €
Boule du Centre	919,00 €
Ecurie Licorne	331,00 €
Entente Billard	137,00 €

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°2023-123**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

Entente Sportive Boules	870,00 €
Gym Volontaire	809,00 €
Ski Club Ondaine	593,00 €
Sous l'Eau Club Appelou	540,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,  
27 Voix Pour,  
6 Contre (liste Ensemble Pour Firminy),

sauf pour la subvention à l'Amicale Laïque de Chazeau, section Pétanque,  
à la majorité des voix des membres prenant part au vote,  
27 Voix Pour,  
5 Contre (liste Ensemble Pour Firminy),  
J. Mendès ne prend pas part au vote.

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement « Encouragement au sport » annuelles 2023 aux associations sportives citées dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 28 Mars 2023

  
Le Maire,  
Julien LUYA

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023**

**Subvention de fonctionnement « Encouragement au Sport » moins  
de 1000 €, année 2023 – Associations sportives**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 21 Mars 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 28 Mars 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 20 h 14), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 45), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 08), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 28), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :** M. CELLE Denis à M. MADO Patrick (jusqu'à 20 h 14), M. ROBERT Loïc à M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 18 h 45), M. CHANUT Robert à M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel à M. VALLER Daniel, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia.

**ABSENT :** M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 08), M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 28).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. VALLER Daniel

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée  
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33/32